

MISE EN PLACE DU CONTRAT

- 1 L'employeur reçoit le pack entreprise avec la fiche d'engagement, le calendrier et le programme de la formation.
- 2 L'employeur contacte son OPCO afin de vérifier les modalités et le niveau de prise en charge de la formation.
- 3 L'employeur complète la fiche d'engagement avec précision, et la retourne par email (adresses mentionnées en haut de la fiche d'engagement).
- 4 Le responsable de la formation valide les missions.
- 5 Le CFA UTTOP transmet à l'employeur un lien pour compléter le CERFA en ligne (CERFAONLINE). Une fois complété, le CERFA et la convention de formation peuvent être établis. **Le contrat et la convention seront à signer de manière électronique via YSIGN CFA UTTOP (2 mails distincts)**
- 6 Si l'entreprise donne mandat au CFA, ces documents seront déposés directement à l'OPCO par CFA UTTOP.
Dans le cas contraire, **au plus tard dans les 5 jours suivant la date de début d'exécution du contrat, l'employeur doit déposer** le contrat d'apprentissage CERFA signé accompagné de la convention de formation signée avec le CFA à son **opérateur de compétences (OPCO)** pour valider sa prise en charge financière.

L'OPCO statue sur la prise en charge financière dans un délai de 20 jours à compter de la réception de l'ensemble des documents.

DEMARCHES DE LA RESPONSABILITE DE L'EMPLOYEUR

- Effectuer la **Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE)** auprès de l'URSSAF dans un délai de 8 jours **avant** la date d'embauche. <https://www.due.urssaf.fr/declarant/index.jsf>
- Faire passer une **visite médicale d'embauche**.
- Nommer obligatoirement un maître d'apprentissage pour **encadrer l'apprenti**.
- ① **Des pièces justificatives pourront être demandées** (titre ou diplôme du MA, expérience professionnelle, fiche médicale, autorisation de travail pour les étrangers)
- Conserver une copie intégrale du dossier et donner une copie du contrat à l'apprenti dès le démarrage.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Les tarifs appliqués (net de TVA) sont ceux du Niveau de Prise En Charge fixé (NPEC fixé) de France Compétences selon les modalités en vigueur à la date de conclusion du contrat. La loi de finances pour 2025 prévoit **une participation obligatoire de l'employeur à la prise en charge** des contrats d'apprentissage lorsque le diplôme ou titre à finalité professionnelle visé est d'un niveau égal à Bac + 3 et plus (**Attente parution décret**).

La prise en charge par l'OPCO correspondra au NPEC fixé déduit du Reste À Charge Obligatoire (RACO). Le RACO sera facturé à l'employeur à chaque fin d'année universitaire.

Si la législation n'intervient pas cette année, nous n'appliquerons pas de reste à charge à l'employeur, le tarif correspondra à la prise en charge de l'OPCO.

Montant de l'aide à l'embauche d'un apprenti en 2025¹

- Moins de 250 salariés : 5 000 €
- Plus de 250 salariés : 2 000 €
- Apprenti en situation de handicap : 6 000 €

REMUNERATION DE L'APPRENTI

L'entreprise s'engage à verser un **salaires mensuel** à l'apprenti qu'il soit en entreprise ou en centre de formation.

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge ; en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année d'exécution de son contrat. Le salaire minimum perçu par l'apprenti correspond à un pourcentage du Smic ou du SMC (salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé) pour les 21 ans et plus.

Année du contrat ³	Salaire minimum en % du SMIC (OU SMC ²)		
	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
2 ^{ème} année BUT	51%	61%*	100%*
Licence professionnelle			
3 ^{ème} année BUT	67%	78%*	100%*

A partir du 1^{er} mars 2025, le seuil d'exonération⁴ des cotisations sociales sur la rémunération des apprentis est abaissé à 50 % du Smic (contre 79 % auparavant).

En cas d'absence non-justifiée de l'alternant (en entreprise et centre de formation), l'employeur est en droit de faire une retenue sur salaire.

¹ [Décret n° 2025-174 du 22 février 2025](#)

² *ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé s'il est plus favorable que le SMIC

³ [Décret n° 2020-373 du 30 mars 2020 \(JO du 31.3.20\)](#)

⁴ [Décret n° 2025-290 du 28 mars 2025 relatif à l'abaissement du seuil d'exonération des cotisations salariales des apprentis](#)

ⓘ Ce document doit obligatoirement être signé par tous les partenaires **AU MINIMUM 8 jours avant le début du contrat et retourné à : florent.eyma@iut-tarbes.fr** Copie à : alternance.iut-tarbes@uttop.fr

Fermeture du CFA UTTOP du vendredi 18 juillet midi au lundi 18 août 2025 matin

Merci de compléter ce document de manière NUMERIQUE. Le contrat ne pourra pas démarrer avant réception et validation de cette fiche.

L'APPRENTI

NOM et Prénom : Date de naissance :

E-mail perso : Portable :

Si vous êtes concerné par l'une des situations suivantes, merci de cocher les cases correspondantes :

Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

Prestation de compensation du handicap (PCH)

Bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE)

Projet personnalisé de scolarisation (PPS)

Inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau

L'ENTREPRISE

Raison sociale :

Adresse du siège :

CP : VILLE :

SIRET du siège :

Activité de l'entreprise :

Adresse du lieu d'exécution du contrat (si différent) :

CP : VILLE :

SIRET du lieu d'exécution du contrat :

Code NAF : Effectif du site : Code IDCC obligatoire :

OPCO (Opérateur de Compétences) :

C
O
N
T
A
C
T
S

Nom - Prénom de la personne pour la mise en place du contrat :

Fonction : Téléphone :

E-mail :

Nom - Prénom du signataire du contrat :

Fonction : Portable :

E-mail (qui réceptionnera le CERFA et le signera électroniquement) :
.....

Nom - Prénom du signataire de la convention (si différent) :

Fonction : Portable :

E-mail (qui réceptionnera la convention et la signera électroniquement) :
.....

La signature de la convention et du contrat se fera électroniquement. Il est nécessaire d'avoir l'email et le numéro de téléphone portable du signataire. *Le nom du signataire est celui qui apparaîtra sur le contrat d'alternance. L'adresse email peut-être celle du signataire OU celle de la personne ayant la délégation de signature.*

NOM et Prénom de l'apprenti :

LA FORMATION

Code diplôme : 2502001U

RNCP : 40331

Dates de la formation : Du 22/09/2025 au 03/07/2026

Durée de la formation : 475 h

LE CONTRAT

Type de contrat : CDD CDI

Date début contrat : Date fin contrat :

Le contrat doit obligatoirement se terminer au plus tôt le 03/07/2026 et au plus tard le 28/08/2026

Nom et prénom du maître d'apprentissage :

Fonction :

E-mail : Tél. :

LA REMUNERATION *Décret n° 2020-373 du 30 mars 2020 (JO du 31.3.20)*

La rémunération des apprentis en Licence Professionnelle correspond à une deuxième année de contrat.

Si l'apprenti change de tranche d'âge durant son contrat, le taux de rémunération change le 1er jour du mois suivant sa date anniversaire.

Année du contrat	Salaire minimum en % du SMIC		
	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
Licence Pro	51%	61%*	100%*

* ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé s'il est plus favorable que le SMIC

Les rémunérations ci-dessus sont données à titre indicatif et ne constituent que les montants minimums légaux. Si la convention collective de l'entreprise prévoit une rémunération plus favorable, celle-ci doit s'appliquer.

Il appartient à l'employeur de rédiger le contrat d'apprentissage. Le CERFA apprentissage sera transmis pré-rempli avec les éléments à sa disposition par le CFA à la personne en charge de la mise en place du contrat pour complétude et modification avant signature.

LE MANDAT DE GESTION

Le mandat de gestion permet à l'employeur de donner mandat au CFA pour transmettre en ligne le contrat d'apprentissage et les pièces nécessaires directement à l'OPCO.

La mention du mandat de gestion doit obligatoirement être précisée dans la convention de formation.

JE DONNE MANDAT AU CFA (sans contrepartie financière) et je m'engage à lui fournir l'ensemble des informations nécessaires à la bonne exécution de son mandat.

JE REFUSE DE MANDATER LE CFA. Il en est alors de ma responsabilité d'accomplir toutes les formalités nécessaires aux opérations prévues à l'article L. 6224-1 du code du travail et demeure seul responsable de l'accomplissement de ces opérations. Je m'engage à déposer auprès de mon OPCO le contrat d'apprentissage signé par toutes les parties, accompagné de la convention de formation signée et conclue avec le CFA.

NOM et Prénom de l'apprenti :

MISSIONS CONFIEES A L'APPRENTI – Vous pouvez joindre une fiche de poste ou compléter ci-dessous.

Intitulé emploi occupé par l'apprenti :

Descriptif des missions :

A : Le :

Signature et Cachet de l'entreprise

CONTACTS UNIVERSITAIRES

Responsable formation : Florent EYMA	florent.eyma@iut-tarbes.fr	05 62 44 42 16
Contact contrat d'apprentissage : Cindy MAZET	alternance.iut-tarbes@uttop.fr	05 62 44 42 19

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION IUT – MISSIONS et PARCOURS VALIDES PAR LA RESPONSABLE

Signature Responsable Formation LP MQDE

Code du diplôme : 250 2001U

Fiche RNCP : 40331

Dates de la formation : Du 22/09/2025 au 03/07/2026 Durée : 475 heures

Semaine	Dates			ENTREPRISE	I.U.T.	Remarques
36	1-sept.-25	au	5-sept.-25			DEBUT DE CONTRAT
37	8-sept.-25	au	12-sept.-25			
38	15-sept.-25	au	19-sept.-25			
39	22-sept.-25	au	26-sept.-25		1	22 sept. 2025 à 14h00 : Rentrée universitaire
40	29-sept.-25	au	3-oct.-25		2	
41	6-oct.-25	au	10-oct.-25		3	
42	13-oct.-25	au	17-oct.-25		4	
43	20-oct.-25	au	24-oct.-25			
44	27-oct.-25	au	31-oct.-25			
45	3-nov.-25	au	7-nov.-25			
46	10-nov.-25	au	14-nov.-25			
47	17-nov.-25	au	21-nov.-25		5	
48	24-nov.-25	au	28-nov.-25		6	
49	1-déc.-25	au	5-déc.-25		7	
50	8-déc.-25	au	12-déc.-25		8	
51	15-déc.-25	au	19-déc.-25		9	
52	22-déc.-25	au	26-déc.-25			
1	29-déc.-25	au	2-janv.-26			
2	5-janv.-26	au	9-janv.-26			
3	12-janv.-26	au	16-janv.-26			
4	19-janv.-26	au	23-janv.-26			
5	26-janv.-26	au	30-janv.-26			
6	2-févr.-26	au	6-févr.-26			
7	9-févr.-26	au	13-févr.-26			
8	16-févr.-26	au	20-févr.-26			
9	23-févr.-26	au	27-févr.-26			
10	2-mars-26	au	6-mars-26			
11	9-mars-26	au	13-mars-26		10	
12	16-mars-26	au	20-mars-26		11	
13	23-mars-26	au	27-mars-26		12	
14	30-mars-26	au	3-avr.-26		13	
15	6-avr.-26	au	10-avr.-26		14	
16	13-avr.-26	au	17-avr.-26		15	
17	20-avr.-26	au	24-avr.-26			
18	27-avr.-26	au	1-mai-26			
19	4-mai-26	au	8-mai-26			
20	11-mai-26	au	15-mai-26			
21	18-mai-26	au	22-mai-26			
22	25-mai-26	au	29-mai-26			
23	1-juin-26	au	5-juin-26			
24	8-juin-26	au	12-juin-26			
25	15-juin-26	au	19-juin-26			
26	22-juin-26	au	26-juin-26			
27	29-juin-26	au	3-juil.-26			2 et 3 juil. : Soutenances à l'IUT FIN DE CONTRAT MIN
28	6-juil.-26	au	10-juil.-26			
29	13-juil.-26	au	17-juil.-26			
30	20-juil.-26	au	24-juil.-26			
31	27-juil.-26	au	31-juil.-26			
32	3-août-26	au	7-août-26			
33	10-août-26	au	14-août-26			
34	17-août-26	au	21-août-26			
35	24-août-26	au	28-août-26			FIN DE CONTRAT MAX

Programme de formation - Licence Professionnelle MQDE – en alternance Mention Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement Parcours Management de la Qualité, des Déchets et de l'Environnement

Public visé

Tous publics

Prérequis

Bac+2 (BTS, DUT, L2...)

Niveau BAC avec expérience professionnelle et validation des acquis professionnels (VA-85)

Jury d'admission sur dossier après entretien individuel.

Objectifs

Acquérir ou valider les compétences conduisant aux postes de responsable d'unité de dépollution, ambassadeur du tri auprès des entreprises, assistant ingénieur environnement, assistant administratif gestion des déchets, chargé d'études environnementales, responsable QSE.

Cette formation permet d'obtenir un diplôme de l'Enseignement Supérieur niveau 6 (anciennement niveau II), inscrit au RNCP (Fiche N° 40331 - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40331/>)

Compétences visées :

- Piloter la mise en place et l'animation de systèmes de management de la qualité (ISO 9001), de la sécurité (OHSAS 18001) et de l'environnement (ISO 14001) en optimisant la combinaison de ces systèmes, dans l'optique d'un « management intégré ». Niveau Application
- Evaluer les risques liés à la sécurité des salariés au poste de travail afin d'établir un « Document unique » ainsi qu'un « Plan de prévention » pour les interventions d'entreprises extérieures ou sous-traitantes. Niveau Maîtrise
- Organiser la manipulation, le stockage et le transport des matières dangereuses pour maîtriser les risques de pollution. Niveau Maîtrise
- Evaluer les risques environnementaux liés à l'activité de l'entreprise afin de proposer des mesures de prévention ou de maîtrise des pollutions et définir les moyens nécessaires. Niveau Maîtrise
- Analyser les exigences légales environnementales applicables aux activités de l'entreprise (code de l'environnement et textes associés) et notamment celles qui concernent les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Niveau Maîtrise
- Distinguer les différentes typologies de déchets, analyser les conditions techniques, économiques et réglementaires de leur prise en charge et proposer des améliorations. Niveau Maîtrise
- Mettre en pratique les nouvelles modalités de prévention et de prise en charge des déchets : tri, conditionnement, transport, traitement et valorisation. Niveau Maîtrise
- Identifier et optimiser les différents coûts de gestion des déchets. Niveau Application
- Comprendre l'anglais et s'exprimer aisément à l'oral et à l'écrit dans cette langue, en particulier pour lire et analyser un document technique ou réglementaire. Niveau Application
- Communiquer avec les parties prenantes externes en qualité (client, prestataires, ...), en sécurité (inspection du travail, médecine du travail, organismes agréés de contrôle, ...), en environnement (inspection des ICPE, bureaux d'études, prestataires, ...). Niveau Maîtrise

Lieu de formation

- Département GMP - IUT de TARBES – 1 rue Lautréamont – 65000 TARBES

Déroulement de la formation

- De septembre N à juillet N+1
- 475 h de formation à l'IUT
- Formation en alternance

Equipe pédagogique

Responsable pédagogique : Florent EYMA - florent.eyma@iut-tarbes.fr

Enseignants chercheurs (30%), enseignants (20%) et professionnels qualifiés ayant une activité en lien avec les contenus de la formation (50%).

Mise en place d'un comité de pilotage de la Licence Professionnelle, incluant usagers, professionnels et enseignants. Il permet de prendre en compte les avis des usagers, les résultats de l'enquête en fin de formation, les évolutions des métiers concernés recensées par les entreprises représentées.

Méthodes et moyens pédagogiques

Méthodes : Cours, travaux dirigés et travaux pratiques, visites sur site, participation à des séminaires et conférences. L'assiduité est obligatoire. Elle fait l'objet de listes d'émargement par demi-journées.

Moyens pédagogiques adaptés : Logiciels professionnels, salles informatiques (1 poste par stagiaire), bibliothèque universitaire avec salle multimédia, centre d'étude des langues.

La pédagogie fait une large place à l'initiative de l'étudiant et à son travail personnel, pour mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises. Stage et projet tutoré donnent lieu à l'élaboration d'un mémoire et à une soutenance orale.

Evaluation de la formation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal. Les coefficients et pondérations sont votés en début d'année par le « Comité de pilotage » et votés en CFVU de l'Université.

Règles de délivrance du diplôme : Les blocs de connaissances et de compétences de même que les unités d'enseignement sont capitalisables. La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont acquis les deux blocs de compétences (Cf Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle).

Nombre de personnes par groupe : en moyenne 24 personnes

Contenu de la formation

Libellé	ECTS	Volume horaire
BLOC CONNAISSANCES & COMPETENCES THEORIQUES & PRATIQUES	30	450
UE1 : Management de projet	6	81
Gestion de projet	1	18
Informatique et statistique	2	28
Outils de communication	3	35
UE2 : Le Management des Déchets	10	189
Économie du déchet	3	36
Collecte, stockage et transport des déchets	1	16
Caractérisation des déchets et des pollutions. Procédés de traitement physico-chimique	3	69
Production d'énergie à partir des déchets	1	14
Recyclage des déchets et valorisation matière	2	54
UE3 : Management de l'environnement	6	90
Droit de l'environnement	3	49
Système de Management de l'Environnement	2	29
Développement Durable	1	12
UE4 : Management de la Qualité et de la Sécurité	8	90
Management de la Qualité	5	63
Management de la Sécurité	3	27
SEMESTRE 6	30	
UE5 : PROJET TUTORE	10	150 Dont 25 h en centre
UE6 : PRATIQUE PROFESSIONNELLE	20	
TOTAL HEURES CENTRE DE FORMATION		475h